



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

en réponse au postulat  
du groupe Libéral-PPN du 29 mai 2002  
demandant d'étudier la construction d'un troisième niveau  
dans le cadre de l'agrandissement du collège des Forges

(du 11 septembre 2002)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 29 mai 2002, votre Conseil acceptait une demande de crédit de Fr. 1'925'000.- pour l'extension du Centre secondaire des Forges.

Ce crédit, qui s'inscrit dans le cadre de la réponse à la motion Faivre, prévoit la construction d'un bâtiment accolé au nord de Forges-Centre, de 2 niveaux. Cette nouvelle construction doit comprendre, au rez-de-chaussée, une salle des maîtres, un local pour l'accueil des élèves qui servira aussi de centre de documentation, un petit local pour l'accueil des parents. Le deuxième niveau doit, quant à lui, compter trois salles de classes et un foyer d'accueil des élèves.

Dans le cadre de la préparation du rapport relatif à l'extension, la Direction de l'Ecole secondaire a constaté que le service d'architecture de la Ville prévoyait un toit plat sur l'extension alors que celle-ci pensait que le pan nord du toit du bâtiment actuel serait simplement prolongé pour couvrir la nouvelle partie, éventuellement avec une rupture de pente. C'est alors qu'est née l'idée d'utiliser l'espace disponible pour y créer divers locaux, de taille plus réduite, dont manque le Centre des Forges. Pour des raisons architecturales et financières, notre Conseil a renoncé à construire ce troisième niveau.

Lors de la séance du 29 mai, le groupe libéral-PPN a déposé un postulat demandant à notre Conseil d'étudier néanmoins la possibilité concrète d'ajouter un étage de plus au bâtiment projeté afin d'obtenir 4 salles supplémentaires. Le présent rapport est la réponse à ce postulat qui a été accepté par votre Conseil et dont la teneur est la suivante :

*Dans le cadre des discussions ayant abouti au rapport concernant l'agrandissement des locaux du Collège des Forges, la Direction avait fait valoir la nécessité de profiter de la nouvelle construction pour construire un troisième étage et permettre ainsi d'obtenir quatre salles supplémentaires.*

*Il semble que ce projet ait non seulement fait l'objet d'une étude, mais qu'il est parfaitement réalisable, tout en conservant un aspect esthétique tout aussi satisfaisant au projet.*

*Au surplus, il permet pour un coût très réduit d'obtenir quatre salles supplémentaires, qui à défaut devraient être construites après coup à plus grand frais ou ailleurs avec un coût encore plus élevé.*

*Le Conseil Communal est par conséquent prié de présenter un rapport au Conseil Général sur la possibilité concrète d'ajouter un étage supplémentaire au bâtiment projeté en vue d'obtenir quatre salles supplémentaires, et afin que les travaux de construction de ces quatre salles puissent le cas échéant s'inscrire dans le chantier de construction du projet initial présenté par le Conseil Communal.*

Comme déjà signalé, ce postulat correspond à un souhait de la Direction de l'école secondaire de pouvoir bénéficier, à terme, de locaux supplémentaires pour réunir les services du Centre des Forges qui sont répartis dans plusieurs bâtiments. En effet, Direction et secrétariat se trouvent dans le bâtiment de Forges-Centre, le technicien préparateur est logé au Pavillon des sciences et le bureau du Service socio-éducatif est situé à Bonne-Fontaine. Selon l'Ecole, il serait plus rationnel que ces locaux se trouvent tous à Forges-Centre, ce que permettrait la construction d'un troisième niveau. En outre, il resterait de la place à disposition pour des locaux d'enseignement des langues et cultures étrangères. Les locaux libérés au Pavillon des sciences et à Bonne-Fontaine seraient réaffectés pour créer, d'une part une salle de physique-chimie et, d'autre part, un local pour le stockage de matériel d'enseignement.

Nous avons donc chargé le service d'architecture de notre Ville d'étudier en détail la modification de son projet initial afin de mettre en évidence, de manière tangible, les conséquences urbanistiques, financières et esthétiques d'une éventuelle surélévation.

## Conséquences urbanistiques

D'un point de vue strictement légal, il est très vite apparu que la création d'un étage complet à l'aplomb des façades inférieures était impossible à cause de l'application des gabarits dépassant par cette nouvelle hauteur les limites autorisées sur l'angle Nord Ouest.

Le projet a donc, dès le départ, dû être restreint afin d'être légal. La réduction nécessaire a été appliquée, pour des raisons évidentes d'esthétique et de symétrie, sur les 3 côtés. Ainsi, le dernier étage est devenu un attique c'est-à-dire en retrait des façades inférieures sur 3 côtés. La surface utile de ce niveau est d'environ 45 m<sup>2</sup> permettant la création de 3 locaux de 15 m<sup>2</sup> chacun (env. 135-150 m<sup>3</sup>) (annexe 1 et 2).

## Conséquences financières

Du fait de la construction en attique, la mise en œuvre de cet étage est relativement onéreuse dans la mesure où elle nécessite des raccords d'étanchéité et de ferblanteries plus compliqués que s'il s'agissait simplement de prolonger les façades. D'autre part, afin de ne pas endommager la toiture du collège, des mesures de protection seront nécessaires pour « glisser » la nouvelle toiture sous les ferblanteries existantes.

Le coût de cette réalisation est estimé à **Fr. 245'000.-**. Cela signifie que le m<sup>3</sup> coûterait env. **Fr. 1325.-**.

Si, pour des raisons d'utilisation, le toit du deuxième niveau devait devenir accessible, il y aurait lieu de rajouter un montant de Fr. 85'000.- (isolation supportant des charges, dallage et protections diverses).

## Conséquences esthétiques

Construit en 1953-1954 par l'architecte H. Biéri, le centre scolaire des Forges fait partie de l'architecture typique des années cinquante que nous possédons en ville. Il est mentionné dans la revue URBANISME ARCHITECTURE du 31 mars 1957, dans un article intitulé : La Chaux-de-Fonds, exemple de ville progressiste en plein essor, avec entre autres : la salle de musique, le cinéma Eden, la Chambre Suisse d'Horlogerie, le Technicum, la fabrique EMO (actuellement Corum), le groupe d'immeubles Numaga, le building 54, la tour de la gare, la cité Universo, etc...

Il s'agit donc d'un bâtiment remarquable qui fait déjà partie de l'histoire architecturale de la ville.

Construire un agrandissement contre un tel édifice n'est pas forcément un acte facile et la solution consistant à « copier » l'existant est à proscrire dans la mesure où le « faux-vieux » n'est pas une réponse admissible

dans un tel contexte. Le choix architectural qui a été retenu pour cet agrandissement est celui d'une construction résolument contemporaine marquant honnêtement et sans confusion possible la différence des époques.

Pour ce qui concerne la manière de raccorder ce nouveau volume à la construction existante, il nous est apparu important de ne pas interrompre l'aspect très allongé du collège et de maintenir visible la continuité de la façade au moins sur un niveau. La solution que nous avons retenue en ne construisant que sur 2 niveaux laisse intact et apparent le dernier étage du collège sous la toiture et garantit ainsi une vision très nette et hiérarchique des différents éléments : le collège est l'élément dominant, sa façade est perceptible de manière continue; l'élément nouveau vient se «poser» contre l'ancien bâtiment et s'affirme comme une véritable annexe. A contrario, la solution sur 3 niveaux occulte complètement la façade et s'affirme comme une cassure du système existant. L'annexe 3 illustre bien cette comparaison entre les 2 variantes; la partie dessinée en pointillé qui symbolise le 3<sup>e</sup> niveau laisse parfaitement imaginer l'occultation de la façade existante sur toute sa hauteur et l'effet de discontinuité très regrettable que cette solution engendrerait.

De plus, cette nouvelle intervention, pour ne pas nuire à l'architecture existante, doit être sobre et discrète tant au niveau de sa volumétrie que de ses percements et de ses matériaux.

Le projet dans sa forme à 2 niveaux répond assez bien à cette exigence de sobriété. Selon notre Conseil, ce ne serait malheureusement plus le cas avec la surélévation qui donne à l'ensemble une lourdeur et une importance en disharmonie avec le reste du bâtiment. La Commission d'Urbanisme, qui a été consultée à ce sujet, a émis un préavis négatif pour la construction de cet étage supplémentaire en précisant que si une extension était vraiment nécessaire, elle devrait se faire par le rallongement des parties inférieures ; de plus l'image d'un attique crée une symétrie qui n'a pas de sens dans cette situation, le collège n'en ayant aucune à cet endroit.

### **Extension avec dérogation aux gabarits**

Nous avons également fait examiner une variante dérogeant à l'application des gabarits et prolongeant la façade du deuxième niveau.

Outre le problème de la rupture de la pente du toit, cette variante poserait également des problèmes en relation avec l'éclairage naturel des salles, puisque le toit se terminerai très près du niveau du sol, ce qui rendrait impossible l'installation de fenêtres traditionnelles qui devraient être remplacées par des velux.

De plus, si malgré les importants problèmes urbanistiques, esthétiques et pratiques, on souhaitait construire un tel troisième niveau identique aux 2 étages à réaliser, le prix de cet étage supplémentaire, qui aurait une surface de 250 m<sup>2</sup>, se monterait à environ Fr. 500'000.-, soit Fr. 610.- le m<sup>3</sup> (annexe 3 et 4).

Cette somme, qui est importante, n'a pas été prévue dans le rapport en réponse à la motion Faivre et viendrait s'ajouter au coût de celle-ci. Or, nous savons que son chiffrage a été malheureusement sous-estimé pour certains éléments. De ce fait, notre Conseil souhaite avant tout terminer ce qui a été initialement prévu (Numa-Droz, 2<sup>ème</sup> étape des Crêtets, travaux de l'Ecole primaire et halle EPS à l'ouest de la Ville) avant d'accepter d'autres investissements, même s'il est conscient que la surélévation pourrait être un plus pour le Centre des Forges.

## **Conclusions**

Le Conseil communal constate, dès lors, que la demande complémentaire de l'Ecole secondaire, reprise par le postulat du groupe Libéral-PPN, ne s'inscrit pas dans la motion Faivre. Il souhaite satisfaire en priorité les besoins répertoriés dans ladite motion et rappelle que des locaux redeviendront libres à l'échéance du pic des effectifs auxquels elle répond. Dans ce cadre, il sera sans doute possible de reprendre les besoins supplémentaires exprimés par l'Ecole et le cas échéant, de les satisfaire. Au surplus, notre Conseil rappelle que, même sans la surélévation, le Centre secondaire de sForges pourra fonctionner tout à fait normalement avec l'agrandissement que vous avez voté le 29 mai dernier.

Il estime en conséquence qu'il n'est pas opportun de surélever le nouvel agrandissement du collège des Forges qui représente en outre un coût disproportionné par rapport à l'usage qu'il va permettre et constituerait un alourdissement plutôt inesthétique de la construction projetée, se rendant ainsi à la fois aux arguments des services d'architecture et d'urbanisme.

Lors d'une séance commune qui s'est tenue le 10 septembre, les commissions scolaire et des travaux publics ont accepté le présent rapport par 13 voix contre 8.

Ainsi, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en prenant acte de ce rapport de refuser le postulat du groupe Libéral – PPN et d'accepter la réalisation du projet d'agrandissement tel qu'il vous a été soumis sur 2 niveaux

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Chs Augsburger

La Secrétaire:  
C. Stähli-Wolf